

réseau spécial

Syndicat des technologues d'Hydro-Québec



Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec



Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec



Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec



FONDS DES GÉNÉRATIONS

Ce matin, 30 mars 2006, suite à une convocation reçue plus tôt cette semaine, nous avons rencontré Monsieur Thierry Vandal, p.-d.g. d'Hydro-Québec, qui était accompagné de Monsieur Maurice Charlebois, président de l'unité d'affaires Ressources humaines, et Monsieur Michel Martinez, directeur principal Ressources humaines.

Monsieur Vandal voulait nous expliquer la partie du dernier budget du gouvernement libéral qui touche Hydro-Québec, et plus précisément le «Fonds des générations». L'essentiel de son message est qu'Hydro-Québec sera mise à contribution pour ce fameux fonds qui doit servir à diminuer la dette du Québec, et ce à concurrence de 250 M \$ pour l'exercice financier 2006-2007, et de 500 M \$ par année subséquente, tout en continuant à générer des profits annuels de l'ordre de 2,5 milliards de dollars.

D'OÙ PROVIENDRA CET ARGENT NEUF ?

Dans un premier temps, il nous a répété, dans son ensemble, le message du gouvernement libéral voulant qu'aucune hausse de tarif ne servirait à remplir ce nouvel engagement de 500 M \$ par année. Les axes qui permettront de dégager de nouveaux surplus seront conséquents aux taux d'intérêts, à l'hydraulicité, aux nouvelles mises en service, à la performance du marché d'exportation et à l'amélioration de la performance de l'entreprise.

C'est sur ce dernier point, qui nous touche plus particulièrement, qu'a porté l'essentiel de notre rencontre. Questionné sur le gel des charges, Monsieur Vandal nous a assurés que dans le nouveau plan stratégique de l'entreprise, le gel sera aboli mais qu'il y a encore un souci d'amélioration, processus amorcé depuis quelques années et qu'il entend poursuivre. Des dossiers prioritaires devront être ciblés, et cela au niveau provincial. Il est clair pour nous qu'en aucun temps, ces dossiers ne doivent être issus du champ, et que les cadres de premier et deuxième niveau ne doivent pas se servir du prétexte du gel des charges ou d'une commande additionnelle du gouvernement pour procéder à des coupures dans leurs secteurs respectifs d'activités.

Le message a été très clair. Monsieur Vandal nous a assurés que tout cela ne devrait pas perturber les activités à l'interne, mais que l'entreprise se devait de démontrer une amélioration continue si on ne voulait pas que la commande vienne du gouvernement.

C'est un dossier qui doit être suivi de près, et nous vous demandons votre collaboration pour nous informer, via votre structure syndicale, de tout dossier qui vous serait présenté concernant cette amélioration.

Josée Durand, présidente, section locale 957
Richard Perreault, président, section locale 1500
Claude Arseneault, président, section locale 2000
Benoît Bouchard, président, section locale 4250

Luc Legault, secrétaire général, section locale 957
Charles Fleury, secrétaire général, section locale 1500
Guy Poirier, secrétaire général, section locale 2000
Francine Gazaille, secrétaire générale, section locale 4250